



## Procès-verbal du Conseil communautaire

Séance du 12 septembre 2023 – Grande salle CCUR, Chêne-en-Semine – 20h00

### Membres présents :

Anglefort :		Droisy :	
Bassy :	R. Poncet	Éloïse :	D. Clerc
Challonges :	S. Colas	Franclens :	J.L. Magnin
Chaumont :	A.-G. Chatagnat	Frangy :	D. Banant, S. Berthod-Roupioz, B. Revillon
Chavannaiz :	A. Camp	Marlioz :	M.-C. Glandut
Chêne-en-Semine :	P. Rannard	Menthonnex-sous-C. :	
Chessenaz :	P. Jacqueson	Minzier :	
Chilly :	E. Georges, L. Cocatrix	Musièges :	
Clarafond-Arcine :	H. Bouèdec	Saint-Germain-sur-R. :	
Clermont :	C. Vermelle	Seyssel 01 :	
Contamine-Sarzin :	G. Canicatti	Seyssel 74 :	G. Lambert, C. Duvernois
Corbonod :	P. Chapel, S. Tasset	Usinens :	F. Sève
Desingy :	A. Bouchet	Vanzy :	

**Membres représentés par leur suppléant :** J.-P. Forestier par R. Racineux, A. Lambert par D. Rey.

**Pouvoirs :** J.-Y. Mâchard à C. Vermelle ; S. Taragon à P. Rannard ; C. Breton à D. Banant ; C. Guiseppin à P. Chapel.

**Membres excusés :** F. Aurelle, M. Botteri, C. Breton, J. Courlet, V. Dutoit, C. Ettori, C. Guiseppin, J.-Y. Mâchard, S. Taragon, B. Thiboud.

**Membres absents :** G. Callet, P. Coulloux, G. Pilloux.

**Secrétaire de séance :** D. Banant.

**Quorum :** 25 Conseillers membres sur 39, soit 64 % → Le quorum est atteint.

### Ouverture de séance

#### Désignation d'un secrétaire de séance :

David BANANT est désigné Secrétaire de séance.

#### Adoption du compte-rendu du Conseil communautaire du 11 juillet 2023 :

Le Président demande si les Conseillers communautaires ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu du Conseil communautaire du 11 juillet 2023. Sophie COLAS informe que son suppléant est M. Bornens et non M. Thévenet. Sans autres observations, les membres du Conseil communautaire adoptent le compte-rendu du 11 juillet 2023.

#### Rapports inscrits au Conseil communautaire :

Le Président présente les rapports inscrits au Conseil communautaire.

- Ressources Humaines :

- Rapport n°1 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité
- Développement Economique :
  - Rapport n°2 : Accord de principe à la participation au projet de création d'un abattoir départemental
- Environnement :
  - Rapport n°3 : Rapport 2022 – Gestion du service public d'élimination des déchets
  - Rapport n°4 : Dépôt d'une candidature auprès de Citeo / Adelphe pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques
- Assainissement :
  - Rapport n°5 : Convention avec le SYANE au titre de l'intégration des données des réseaux d'Assainissement au PCRS (Communes de Haute-Savoie)
  - Rapport n°6 : Redevance d'Assainissement collectif des eaux usées
  - Rapport n°7 : Tarification d'un contrôle de branchement au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une vente
- Mobilités :
  - Rapport n°8 : Avenant n°4 à la convention de délégation de l'organisation et du financement des Transports Scolaires avec la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Tourisme
  - Rapport n°9 : Mise en place d'un domaine unique VTT « Espace VTT Montagne de l'Ain La Forestière »
  - Rapport n°10 : Diagnostic et faisabilité d'aménagement de la base nautique Aqualoisirs de Seyssel Ain – Dragage du chenal d'accès et de l'espace d'activité nautique

Paul RANNARD propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le tourisme, sur le plan de financement de la base de loisirs à Seyssel, pour les demandes de subventions. Les élus du Conseil communautaire valident l'ajout.

### Compte-rendu des décisions prises :

Le Président présente les décisions prises par le Bureau :

- 29 août : Résiliation bail de location, Mesdames SUBLET GAUDIN et YEMENJAN au 30 septembre – Maison de vie 1 – Local 5

Philippe JACQUESON demande si les kinésithérapeutes quittent le territoire. Paul RANNARD répond qu'ils se rapprochent de leurs lieux de résidence.

- 29 août : Bail de location à usage professionnel, maison de vie 1 – Local 5 de la Semine
- 29 août : Résiliation bail de location, Madame Lydie LAVOREL au 30 septembre – Maison de vie 2 – Local 1
- 29 Août : Résiliation bail de location, M. Loïc TOUSSAINT au 13 septembre – Pôle médical des Ussets – Local n°10 : Retrait décision n°B 28/2023 du 11 juillet 2023
- 29 août : Convention annuelle d'utilisation des locaux 2023/2024 – Salle rouge des P'Ussets à Frangy

David BANANT précise que la mise à disposition des locaux de la mairie de Frangy durera pour une journée par semaine, au bénéfice du RPEI.

- 05 septembre : Autorisation du Président de signer la convention d'occupation du domaine d'une personne publique pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Le Président présente les décisions prises par lui-même :

- Assainissement – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la Station d'épuration de la ZAC 3
- Avenant financier au lot n°14 du marché de travaux pour « la construction d'un multi-accueil intercommunal et d'une salle des associations »
- Avenant financier au lot n°05 du marché de travaux pour « la construction d'un multi-accueil intercommunal et d'une salle des associations »
- Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un multi-accueil à destination de la petite enfance d'une capacité de 25 berceaux

Concernant la liquidation de l'entreprise « Plomb'élec », Philippe JACQUESON demande de quel lot il s'agit. Paul RANNARD dit qu'il s'agit de ceux de la plomberie et du chauffage. Philippe JACQUESON informe que cette société avait été reprise plusieurs fois.

- Travaux de construction d'un multi-accueil et d'une salle des associations à Minzier (74) Lots 13 et 15.

Paul RANNARD précise que, vu l'urgence de la situation, il est proposé de faire état de la notion d'intérêt général pour retenir la deuxième entreprise mieux-disante, sans procédure.

## Ressources Humaines

Rapporteur : Patrick CHAPEL

### Rapport n°1 : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Monsieur le Vice-Président délégué aux ressources humaines expose aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la réorganisation des services SPAC – SPANC – Environnement initiée en mai 2023, un agent de contrôle SPANC est redirigé sur le service SPAC, exploitation des STEPs. Aussi, il y a lieu de procéder à son remplacement et de créer un emploi de contrôleur / contrôleuse SPAC – SPANC à temps complet, cadres d'emplois des agents de maîtrise et techniciens.

En conséquence, il s'avère nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité.

### Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

**ACCEPTANT** les propositions du Vice-Président.

**FIXANT** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15 septembre 2023.

**AUTORISANT** le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement nécessaire au bon fonctionnement des services.

Scrutin public.

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (29)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

## Développement Economique

Rapporteur : Christian VERMELLE

### Rapport n°2 : Accord de principe à la participation au projet de création d'un abattoir départemental

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 4-1,

Vu le courrier du Conseil départemental de Haute-Savoie en date du 20 juillet 2023 relatif au projet de création d'un abattoir départemental.

Considérant que la CC Usse et Rhône est compétente en matière de développement économique, dont le soutien aux entreprises et à l'agriculture.

Le Vice-président donne lecture du courrier du Conseil départemental de Haute-Savoie en date du 20 juillet 2023 relatif au projet de création d'un abattoir départemental dans lequel le Président demande le soutien de principe des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans ce projet.

Le Vice-président détaille le projet tel que présenté à ce stade par le Département et notamment :

Son étude de dimensionnement et de volume d'activité prévisionnels,

Les services attendus,

Les rapports présentés servent de base aux délibérations adoptées pendant le Conseil communautaire. Les rapports sont le corps de texte des délibérations.

L'organisation interne estimée,  
Les coûts d'investissement et d'exploitation.

Le Vice-président souligne l'engagement du Conseil départemental d'assumer à sa charge 80 % du montant d'investissement de l'équipement ainsi que la prise en charge de 80 % des charges de fonctionnement annuelles, le reste étant à la charge des EPCI du Département, au prorata de leur population.

Le Vice-président informe que le Conseil départemental attend une réponse pour un engagement de principe de la CC Usse et Rhône dans ce projet, au plus tard le 30 septembre 2023.

Paul RANNARD précise que ce projet est à l'initiative de Martial SADDIER, Président du Conseil départemental de Haute-Savoie et qu'il résulte de la fermeture de l'abattoir de Megève. Le Département propose donc d'investir dans un nouvel équipement. Paul RANNARD souligne avoir notifié la présence de l'abattoir de Bellegarde et que le projet défendu par la Haute-Savoie doit s'inscrire en complémentarité avec celui de Bellegarde, qui a été soutenu par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il souligne qu'il manque une ligne de steak hachée. Paul RANNARD indique avoir obtenu l'accord de Martial SADDIER et une visite est prévue prochainement. Paul RANNARD redoute le déficit de fonctionnement qui pourrait éventuellement survenir. Il dit avoir demandé une participation au prorata des habitants pour le volet EPCI car si la production est plutôt le fait des territoires ruraux, la consommation est plutôt celles des collectivités urbaines. Le Président propose de soutenir le projet du Département vu qu'un travail s'enclenche avec l'abattoir de Bellegarde. Rémi PONCET dit que le déficit ne serait pas normal sur un tel équipement. Alain CAMP évoque une possibilité sur les premières années de démarrage, le temps de trouver l'équilibre. Gérard LAMBERT ajoute que le travail a été effectué pour que l'équilibre soit recherché, dans une logique de complémentarités. Il dit que le déficit doit faire l'objet d'analyses complémentaires et qu'il n'est pas question de déficit dans ce projet. Il confirme la rencontre avec l'abattoir de Bellegarde. David BANANT confirme que les 1,5 million d'euros de fonctionnement correspondent aux charges mais pas au déficit. Philippe JACQUESON demande si une localisation est prévue. Paul RANNARD évoque un endroit dans le centre du Département. Gérard LAMBERT évoque les produits complémentaires avec l'élevage caprin, en plus des steaks hachés évoqués par Paul RANNARD. Ce dernier propose que le Conseil communautaire donne son accord de principe sur le projet. Il souligne que l'investissement est pris en charge à 80 % par le Département, de même que l'éventuel déficit d'exploitation, à hauteur de 80 %. Paul RANNARD évoque l'abattoir privé à Bonneville. André BOUCHET demande ce qui certifie la bonne coopération entre les deux équipements. Paul RANNARD dit que les relations sont très bonnes entre les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Hervé BOUËDEC demande s'il est prévu une ligne pour l'équin. Paul RANNARD répond que c'est une réflexion en même temps que les volailles. Hervé BOUËDEC évoque un marché en Haute-Savoie.

#### **Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :**

**ACCEPTANT** de participer au projet de création d'un abattoir départemental porté par le Département de Haute-Savoie.

**NOTIFIANT** la présente délibération au Département de Haute-Savoie.

Scrutin public

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (27)
Votes d'abstention :	Georges CANICATTI, Dominique REY (2)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

#### **Environnement**

**Rapporteur** : Emmanuel GEORGES

#### **Rapport n°3 : Rapport 2022 – Gestion du service public d'élimination des déchets**

Monsieur Emmanuel GEORGES, Vice-Président de la commission Environnement, rappelle que le service public d'élimination des déchets est composé de deux volets importants :

- \* La gestion des ordures ménagères sur les 26 communes de la CCUR,
- \* La gestion des 3 sites de déchetteries (Seysssel 74, Frangy, Saint-Germain-sur-Rhône).

La gestion des 3 sites de déchetteries est effectuée en régie, deux prestataires (entreprises Excoffier et SME Environnement) assurent la location / rotation des bennes et le transport des déchets encombrants. Il s'agit également de marchés à bon de commande depuis le 01/04/2019.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel est établi. Le Vice-Président présente le rapport 2022.

Emmanuel GEORGES donne lecture du rapport, en soulignant que les usagers de la Communauté de Communes sont plutôt bons élèves, sauf pour le carton ou Usse et Rhône est dans la moyenne, d'où l'action qui sera présentée par la suite. Gérard LAMBERT demande si une évolution est constatée dans l'acquisition de composteurs. Emmanuel GEORGES répond par l'affirmative, avec une hausse sensible, notamment dans les Communes qui ont fait l'information dans leurs bulletins municipaux. Gérard LAMBERT s'en réjouit et estime qu'il faut tendre vers cette solution pour réduire les déchets ménagers. André-Gilles CHATAGNAT évoque une loi qui oblige d'acquiescer des composteurs. Emmanuel GEORGES répond que les collectivités seront dans l'obligation de fournir des solutions aux habitants en faveur du compostage. David BANANT relate l'action de la commune « zéro gaspi ». Emmanuel GEORGES dit que la mairie de Chilly a fait la même chose mais que le gain est limité. Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ détaille l'action. David BANANT dit que cela fonctionne, pour une centaine de repas. Gérard LAMBERT dit que la démarche est similaire avec le collège, avec des produits locaux et que, lorsque les produits sont de qualité, le gaspillage est très réduit. Rémi PONCET dit que le collège de Seysssel est très bon dans ce domaine. Emmanuel GEORGES prévient que les collèges sont également censés composter. Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ évoque le cas des jardins partagés et des ménages en appartement.

#### Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

**PRENNANT** acte du rapport 2022 sur la gestion du service public d'élimination des déchets qui n'appelle pas d'observations particulières.

Scrutin public.

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (29)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

#### **Rapport n°4 : Dépôt d'une candidature auprès de Citeo/Adelpe pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques**

Contexte : Monsieur Emmanuel GEORGES, Vice-Président de la commission Environnement, rappelle que CCUR a pour projet de mettre en place et développer la collecte en PAV des gros cartons bruns d'emballage sur l'ensemble du territoire des 26 communes.

La mise en place de cette nouvelle collecte nécessite l'achat de conteneurs aériens spécifiques (matériel de pré-collecte) par la collectivité.

Pour ce faire, la CCUR souhaite candidater à l'Appel à projet « Collecte 2023 » instauré par l'organisme CITEO dans le but de solliciter un financement à hauteur de 60% sur l'installation des colonnes aériennes.

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2023. Citeo/ Adelpe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers pour la période 2018-2023.

Citeo / Adelpe met en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2023, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France.
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Depuis 2018, Citeo et sa filiale Adelphe ont participé à la généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques. Dans la continuité de cette phase de généralisation, elles publient en 2023 un nouvel appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale des emballages.
- Mobiliser de façon accrue le citoyen au travers un renforcement des actions de communication initiées au niveau des territoires.
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif (baisse du Taux de refus).
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

La candidature doit être déposée avant le 31 octobre 2023, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel de pré-collecte et collecte justifiant les choix techniques du projet présenté
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus.

Rémi PONCET regrette l'action de certaines personnes qui jettent les cartons devant la porte des déchetteries ou devant les containers de tri sélectif. Emmanuel GEORGES dit qu'en effet cela évitera peut être le dépôt sauvage des gros cartons. David BANANT dit que ces containers pourront être déposés devant la déchetterie lorsqu'elle est fermée. Emmanuel GEORGES répond que, justement, il n'y aura pas de container de ce type devant les déchetteries. Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ demande si la collecte sera assurée par le même prestataire que celui des ordures ménagères et du tri. Emmanuel GEORGES dit que cela dépendra de l'appel d'offres. Carine DUVERNOIS estime que cette action réduira la présence de cartons dans les ordures ménagères. Jean-Louis MAGNIN évoque l'action de Francens qui collecte via les services techniques et que ce sont environ 5 m<sup>3</sup> par semaine, emmenés en déchetteries. Il ajoute que cette opération fonctionne bien et que les usagers respectent globalement le dépôts de cartons et non d'autres choses. Rémi PONCET demande si c'est valorisé. Emmanuel GEORGES répond que ce n'est pas ce qui rapporte le plus et que les prix de revente chutent. Il dit que le Sivalor renégocie les rachats et que les prix sont corrects, via des filières françaises avec des coûts de transports réduits.

#### **Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :**

**AUTORISANT** Monsieur le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte sur le territoire de la CCUR pour l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » et à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphe.

**AUTORISANT** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'appel en projet en question.

Scrutin public

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (29)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

#### **Assainissement**

**Rapporteur** : Rémi PONCET

#### **Rapport n°5 : Convention avec le SYANE au titre de l'intégration des données des réseaux d'Assainissement au PCRS (Communes de Haute-Savoie)**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône et notamment son article 4-6-1.

Considérant que la politique de mise en place du Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS) exige la transmission des données numériques des réseaux d'eaux usées.

Considérant que la CC Usse et Rhône est compétente en matière d'assainissement.

Le Vice-président propose d'autoriser le Président à signer la convention annexé à la présente délibération afin de transmettre les données numériques des réseaux d'eaux usées au Syndicat d'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) et de couvrir les frais de ce dernier, soit :

Type de comptabilité	Détail des coûts	Coûts en euros / 4ans
PCRS	Prise de vue aérienne	1 012 428 €
PCRS	Acquisition dynamique terrestre	121 098 €
PCRS	Vectorisation PCRS	538 464 €
PCRS	Charges de gestion PCRS	451 256 €
<b>Total des coûts PCRS période 2021 à 2024</b>		<b>2 123 246 €</b>

Le Vice-président précise que ces frais sont proratisés à l'échelle des 23 communes haut-savoyardes d'Usse et Rhône, soit :

Montant en toutes lettres / 4 ans	Montant en chiffres / 4 ans	
Dix mille cent cinq euros	<b>10 105,00 €</b>	<b>H.T</b>
Deux mille vingt et un euros	<b>2 021,00 €</b>	<b>T.V.A</b>
Douze mille cent vingt-six euros	<b>12 126,00 €</b>	<b>T.T.C</b>

Le Vice-président donne lecture du projet de convention avec le SYANE.

#### Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :

**AUTORISANT** le Président à signer la convention de financement de l'intégration des données des réseaux d'eaux usées avec le Syndicat d'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) au titre du Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS).

**DÉCIDANT** que la somme sera imputée au budget principal, section de fonctionnement.

**NOTIFIANT** la présente délibération au Centre des finances publiques de Rumilly.

**NOTIFIANT** la présente délibération au SYANE.

Scrutin public

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (29)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

#### Rapport n°6 : Redevance d'Assainissement collectif des eaux usées

Conformément à l'article [R. 2224-19 et suivants](#) du CGCT, tout service public d'assainissement des eaux usées, donne lieu à la perception d'une redevance.

Il est rappelé que l'organe délibérant de l'établissement public compétent institue la redevance pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif.

La redevance d'assainissement collectif comprend une part variable et, le cas échéant, une part fixe ; Article [R. 2224-19-2 et suivants](#) du CGCT.

La part variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Il est rappelé que la part fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement des eaux usées.

Compte tenu des travaux de la dernière commission assainissement, il est proposé de modifier le tarif de la part variable à 2,25€ HT/m<sup>3</sup> et de maintenir la part fixe à 70€HT par logement.

Aussi, il est rappelé que la CCUR, au vu du code de la santé publique Art : 1331-8, peut appliquer une majoration de la redevance jusqu'à 400% dans certains cas. Actuellement, le taux de 100% s'applique lorsque le contrôle de branchement au réseau d'eaux usées est non-conforme. Cette somme n'est pas recouvrée si les obligations de

raccordement prévues aux mêmes articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1 sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité.

Rémi PONCET détaille le mode de calcul permettant de parvenir au tarif proposé, travaillé par la commission assainissement. Jean-Louis MAGNIN apprécie que la possibilité de réduire la part fixe ait été étudiée, pour les gens fournissant des efforts de consommation d'eau. Emmanuel GEORGES rappelle que la commission n'a pas été unanime sur le maintien de la part fixe. Rémi PONCET dit que, en effet, un débat s'est tenu pour évoquer une réduction mais que le maintien a été décidé. Jean-Louis MAGNIN dit que le budget assainissement est autonome et qu'il doit être équilibré, ce qui justifie l'augmentation. Rémi PONCET acquiesce.

**Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :**

**FIXANT** la redevance d'assainissement comme suit :

- part variable à 2,25€HT/m<sup>3</sup>
- part fixe à 70€HT par logement

**CONTINUANT** de faire appliquer au propriétaire une pénalité de 100% en cas de non-conformité de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées.

**PRECISANT** que la mise en application de cette nouvelle majoration sera effective pour toutes factures émises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Scrutin public.

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (28)
Votes d'abstention :	André BOUCHET (1)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

**Rapport n°7 : Tarification d'un contrôle de branchement au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une vente**

Le Président donne la parole à Monsieur Rémi PONCET, Vice-Président délégué à l'assainissement des eaux usées.

Ce dernier précise que dans le cadre d'une homogénéisation du fonctionnement des services d'assainissement des eaux usées collectif et non collectif mais également dans un souci d'équité des usagers, il propose d'appliquer une tarification lors de la réalisation de contrôle de branchement au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une vente immobilière.

Le vice-président propose d'appliquer le même tarif actuellement en vigueur au sein du SPANC, soit 250€HT

François SÈVE dit que l'assainissement non collectif était déjà payant pour les contrôles. Rémi PONCET acquiesce. Emmanuel GEORGES estime que définir un tarif est une bonne chose mais que les contrôles doivent être effectués. Rémi PONCET souligne qu'avec la réorganisation du service, les ressources humaines seront désormais en capacité suffisante pour effectuer les contrôles. Emmanuel GEORGES prévient que les contrôles sont encadrés. Rémi PONCET dit que ce sera en cas de vente et que, en effet, les contrôles en SPAC n'ont pas la même périodicité qu'en SPANC. Alain CAMP dit que les notaires font la demande. André-Gilles CHATAGNAT acquiesce. Emmanuel GEORGES est dubitatif et demande confirmation que les contrôles seront bien réalisés dans le cas d'une vente. Rémi PONCET acquiesce. Georges CANICATTI demande ce qui se passe en cas de contrôle non conforme. Emmanuel GEORGES dit que le notaire en informe l'acheteur et le vendeur.

**Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :**

**ACCEPTANT** d'appliquer une tarification de 250 € HT lors de la réalisation d'un contrôle de branchement au réseau d'eaux usées lorsque celui-ci est demandé dans le cadre d'une vente immobilière.

**PRECISANT** que la mise en application de ce tarif sera effective pour toutes factures émises à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Scrutin public.

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), André BOUCHET, Hervé BOUÉDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (28)
Votes d'abstention :	Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ (1)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

## Mobilités

**Rapporteur :** Paul RANNARD

### ***Rapport n°8 : Avenant n°4 à la convention de délégation de l'organisation et du financement des Transports Scolaires avec la Région Auvergne Rhône-Alpes***

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône et notamment son article 6-1-1,  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et plus particulièrement l'article 133 XII,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1111-8 et R. 1111-1,  
Vu le code des transports et notamment son article R. 3111-9,  
Vu la délibération CP n°2015-0070 du 26 janvier 2015 du Département de la Haute-Savoie relative à la signature des conventions de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires entre le Département de la Haute-Savoie et les Organismes de second rang,  
Vu la délibération AP-2020-12/08-2-4695 relative au vote du budget primitif 2021, du 1<sup>er</sup> décembre 2020,  
Vu la délibération CP n°2021-02/17-19-4819 du 5 février 2021 portant prolongation de la convention de délégation de compétence et modification des modalités de financement pour tenir compte des nouvelles pièces de marchés.

Considérant que la CC Usse et Rhône agit en matière de transports scolaires conformément aux délégations attribuées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention.

Le Vice-président indique que les points de la modification de la convention sont les suivants :

- Article 2 : modifications des modalités d'assurance des autorités organisatrices des transports scolaires,
- Article 3 : la durée de la convention est repoussée du 31 août 2023 au 31 août 2024.

Le Vice-président donne lecture du projet de convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :**

**AUTORISANT** le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**NOTIFIANT** la présente délibération au Centre des finances publiques de Rumilly.

**NOTIFIANT** la présente délibération à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Scrutin public

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUÉDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (29)
Votes d'abstention :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

## Tourisme

**Rapporteur** : Gérard LAMBERT

### **Rapport n°9 : Mise en place d'un domaine unique VTT « Espace VTT Montagne de l'Ain La Forestière »**

Monsieur le vice-Président rappelle :

Le Département a fait de la montagne de l'Ain l'une de ses priorités de mandat. Dans ce but, l'Assemblée Départementale a voté le 7 février 2022 une stratégie globale de diversification hiver/été en lien direct avec les 5 EPCI (CCBS, CCPB, CCUR, HBA et PGA), les 2 syndicats mixtes (SMPR et SMMJ) du territoire et avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'Aintourisme et du Commissariat de Massif du Jura.

La programmation pluriannuelle d'investissement associée (4,35 millions d'euros) fixe comme prioritaire les investissements liés au développement de l'offre vélo/VTT. L'émergence d'un domaine cyclable unique à l'échelle de la montagne de l'Ain et la réalisation d'aménagements spécifiques pour répondre aux nouvelles pratiques rentrent dans ce cadre-là.

Cela permettra de rendre le territoire plus attractif, avec pour objectif de positionner l'Ain comme une destination identitaire dans les milieux vététistes et de valoriser ses atouts (accessibilité, paysages, possibilité de pratiquer sur les ailes de saisons lorsque les domaines alpins sont enneigés...etc.).

Ce projet coconstruit avec les techniciens du Département de l'Ain, d'Aintourisme, des EPCI, des 2 syndicats mixtes mais aussi des socio-professionnels du territoire, des associations locales de vététistes et des offices de tourisme présente une offre diversifiée et équilibrée. Les attentes des clientèles ont évolué ces dernières années, c'est pourquoi avec ce maillage si particulier, le domaine de VTT pourra, sur un seul territoire, proposer des boucles locales, des boucles VTAE, des parcours enduro, du fat bike, du gravel et un tour de pays, pour une meilleure structuration de l'offre.

Une attention particulière est portée au maillage de ce réseau d'itinéraires avec :

- Les grands itinéraires structurants tels que :
  - o Les Grandes Traversées du Jura (GTJ) à VTT, Cyclo ou Gravel
  - o La véloroute ViaRhôna sur les flancs est et sud du Département
- Les boucles VAE pour les familles « Jurassic Vélo Tour » du Haut Bugey
- Les différents points d'entrée du territoire facilitant les mobilités (Train/vélo) tels que :
  - o La gare TGV de Valserhône
  - o Les gares de Culoz, Tenay, Oyonnax, Nurieux, Seyssel et Corbonod

Il est proposé que le domaine de VTT, qui fusionnerait et compléterait les actuels espaces VTT-FFC du Bugey, du Pays de Gex et la base FFCT Belley Bugey, soit labellisé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour ainsi bénéficier d'un suivi et s'appuyer sur la communication de la FFC avec entre autres : un site internet dédié et des campagnes promotionnelles dédiées... Les points suivants seront regardés avec attention pour une qualité et une accessibilité des parcours, des services proposés dans les alentours (loueurs, station de recharge...), la valorisation des patrimoines (naturels, culturels et historiques) et la conciliation des usages. Le Département de l'Ain et Aintourisme qui nous accompagnent dans ce dispositif, rappellent qu'il est indispensable que les parcours soient inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), accessibles pour certains aux personnes à mobilité réduite et référencés sur l'application Ain Outdoor pour assurer la pérennité et la cohérence des itinéraires.

Il est rappelé que le PDIPR vise à garantir la sécurité juridique des sentiers, notamment ceux qui traversent des parcelles privées, sur la base des conventions de passage conclues entre l'EPCI et les propriétaires. L'inscription au PDIPR permet au Département de l'Ain de proposer des outils juridiques, à l'appui de ces conventions, permettant de sécuriser les propriétaires en cas d'accident. La liste des itinéraires à inscrire au PDIPR, sur le territoire communautaire, est annexée à la présente délibération.

La présence d'un club support, affilié à la FFC étant un prérequis nécessaire pour pouvoir prétendre à la labellisation du réseau, il est proposé un partenariat avec Forestière qui aura la charge de faire vivre ce domaine de VTT tout au long de l'année par de l'événementiel ou de l'animation.

Afin d'inscrire ce domaine dans une démarche de promotion, une identité propre a dû être définie. C'est pourquoi lors du COPIL du 12 juin, en présence des membres de la stratégie Montagne de l'Ain, le nom : « Espace VTT Montagne de l'Ain La Forestière », a été proposé.

L'Assemblée Départementale a ainsi approuvé, lors de la session du 4 juillet 2023, la création de ce domaine « Espace VTT Montagne de l'Ain La Forestière ».

La labellisation du domaine fera l'objet d'une convention entre le Département de l'Ain, Aintourisme, la FFC, les 5 EPCI, les 2 syndicats mixtes et l'association Forestière pour obtenir le label VTT-FFC au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Hervé BOUËDEC demande si un travail avec la SNCF est en cours pour mettre les vélos dans les wagons, notamment pour les TGV. Gérard LAMBERT acquiesce et précise qu'une expérience a été menée avec la SNCF pour la ViaRhôna, depuis Lyon en train et la SNCF a vu qu'une lacune existait et que des démarches sont en cours. Toutefois, il rappelle l'objectif. André BOUCHET pose la question des financements. Gérard LAMBERT répond que le contrat de massif et le Département de l'Ain financent.

**Le Conseil Communautaire, a décidé d'en délibérer en :**

**VALIDANT** le projet de domaine de VTT unique, tel que présenté

**VALIDANT** le nom : « Espace VTT Montagne de l'Ain La Forestière »

**DEMANDANT** l'inscription officielle des itinéraires de ce nouvel Espace VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, selon la liste annexée à la présente délibération

**AUTORISANT** le Président à signer la convention de labellisation

Scrutin public

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (27)
Votes d'abstention :	Georges CANICATTI (1)
Votes contre :	André BOUCHET (1)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

***Rapport n°10 : Diagnostic et faisabilité d'aménagement de la base nautique Aqualoisirs de Seyssel Ain – Dragage du chenal d'accès et de l'espace d'activité nautique***

Monsieur le vice-Président rappelle que La base nautique Aqualoisirs est une infrastructure touristique intercommunale dont la gestion a été confié à Haut-Rhône Tourisme (Office de tourisme communautaire). Elle fait l'objet d'une AOTDC signée entre la Compagnie National du Rhône (CNR) et la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR).

Cette base de nautique a été réalisée dans les années 1980 à la suite des aménagements hydroélectriques de la plaine de Chautagne. Depuis, de nombreux investissements ont été réalisés, notamment ces dernières années avec la création d'une aire de camping-car (situé à l'entrée de la base de loisirs) et la construction d'un nouveau bâtiment pour le prestataire d'activité.

D'autres investissements sont envisagés en 2023/2024 (restructuration du poste de secours, création de toilettes supplémentaires, installation d'une pergola afin de développer l'activité du snack sur les ailes de saison, amélioration de la qualité de l'eau du plan d'eau de baignade « intérieur » via l'installation d'un jet d'eau alimenté par des panneaux solaires, ...).

L'ensemble de ces investissements engagés par la collectivité sont nécessaires afin d'améliorer l'accueil de la clientèle touristique et de proximité. En effet, nous constatons depuis plusieurs années, une augmentation sensible de la fréquentation de ce site de loisirs où il est possible de pratiquer de nombreuses activités nautiques. Afin de maintenir ses pratiques, il convient que le chenal reliant la « darse » (où se pratique l'essentielle des activités nautiques) et le Rhône conserve une profondeur suffisante pour permettre la circulation nautique (des bateaux de pêche, du bateau à passagers, mais aussi des canoés quittant la base pour les descentes du Rhône). Le maintien de ce chenal d'accès, mais plus globalement d'une dynamique de circulation de l'eau, semble indispensable pour éviter la fermeture de ce plan d'eau et sa déconnection du fleuve. Nous avons en effet constaté depuis quelques années une accélération de l'envasement de l'entrée de la base, qui a terme risque de mettre en péril l'ensemble des activités nautiques et l'existence même de cet espace de loisirs.

Gérard LAMBERT rappelle la genèse de l'action et en détaille les contours. Rémi PONCET regrette que le travail effectué par la CNR à la jonction des Usses et rendu en aval car il n'est pas possible de sortir les sédiments du Rhône. Gérard LAMBERT rappelle que c'est pour des raisons écologiques. Paul RANNARD ajoute que c'est de la mauvaise écologie. Jean-Louis MAGNIN est d'accord mais la loi précise que les sédiments doivent toujours transiter. Rémi PONCET dit que, dans ce cas, il faut laisser le Rhône poursuivre son cours naturel, sans barrages.

Jean-Louis MAGNIN souligne que la CNR ne subventionnait pas ce type d'intervention, avant le « plan 5 Rhône » et que le travail des élus a payé pour faire changer les lignes. Gérard LAMBERT acquiesce. Jean-Louis MAGNIN indique que nous sommes encore chanceux car à Massignieu, l'accès au port est fermé. Il souligne la complexité de montage des dossiers, notamment avec la DREAL. Gérard LAMBERT ajoute que c'est particulièrement compliqué, d'où le bureau d'études qui nous accompagne. Philippe JACQUESON note une erreur dans le devis présenté. Paul RANNARD demande où en est l'étude. Gérard LAMBERT répond que les études sont en cours avec les acteurs de terrain et que le diagnostic sera livré sous peu. Paul RANNARD demande qui compose le COPIL et si la Communauté de Communes est représentée. Gérard LAMBERT répond par l'affirmative, qu'il en est membre. Paul RANNARD redoute la présence de trop de personnes ressources. Gérard LAMBERT rappelle qu'elles appuient mais ne décident pas. Paul RANNARD souhaite toutefois être présent aux COPIL.

**Le Conseil communautaire, a décidé d'en délibérer en :**

**AUTORISANT** M. le Président à solliciter l'aide de la Compagnie Nationale du Rhône pour la réalisation d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité d'aménagement de la base nautique Aqualoisirs de Seyssel, permettant d'effectuer d'éventuels travaux de dragage du chenal d'accès et de l'espace d'activité nautique.

**AUTORISANT** M. le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Scrutin public

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (29)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

**Rapport n°11 : Poursuite de la requalification de la base nautique Aqualoisirs.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 6-3-3.

Monsieur le Président rappelle que la base nautique Aqualoisirs est une infrastructure touristique intercommunale, dont la gestion a été confiée par convention à « Haut-Rhône Tourisme », Office de Tourisme communautaire du territoire constitué sous forme d'EPIC.

Cette base de loisirs est constituée par :

- Des aires de stationnement pour les véhicules légers,
- D'une zone centrale comprenant des aires de jeux et de pique-niques,
- D'un plan d'eau réservé à la baignade,
- D'une zone réservée aux activités nautiques directement reliée au Rhône,
- D'une aire de camping-car pouvant accueillir 24 véhicules et d'une aire de vidange,
- De deux bâtiments d'activité et de stockage utilisés par notre prestataire d'activités sportives, ainsi que d'un parc à canoé,
- D'un bâtiment construit il y a une quinzaine d'année, comprenant un snack avec salle de restauration et terrasse, un poste de secours, des toilettes, des vestiaires et une douche extérieure.

L'ensemble de cette zone de loisirs est situé sur le domaine public concédé par l'état à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), entre le pk 148.10 et le pk 149.27. Une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Concédé (AOTDC) a été signée entre la CNR et la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR). La base nautique Aqualoisirs se situe à proximité immédiate du Rhône et est partagée entre les communes de Seyssel Ain et Seyssel Haute-Savoie.

Dans le cadre de la requalification de la base nautique Aqualoisirs de Seyssel, un certain nombre d'investissements ont été réalisés en 2021 et 2022 et notamment :

- La Création de l'aire de camping-car pouvant accueillir 24 véhicules et de l'aire de vidange, cet ensemble ayant été mis en service en mars 2021,
- La construction des 2 bâtiments d'activité et de stockage utilisés par notre prestataire d'activités sportives, ainsi que d'un parc à canoé. Ces nouveaux bâtiments et ce parc à canoé sont fonctionnels depuis l'été 2022.

Afin de poursuivre ce projet de requalification, il convient désormais d'intervenir sur :

- La restructuration du bâtiment abritant le snack et le poste de secours (agrandissement du poste de secours, création de toilettes supplémentaires, création d'une pergola afin d'élargir l'activité du snack aux ailes de saisons)
- L'Amélioration de la qualité de l'eau du Plan d'eau de Baignade (installation d'un jet d'eau alimenté par des panneaux solaires)
- La sécurisation du site par la mise en place d'une barrière automatique sur la digue ouest (à proximité des bâtiments du prestataire d'activités), et d'une barrière en bois simple sur la digue Est - limitant ainsi l'accès à ces digues à la CNR et aux ayant droits
- Restructuration de l'aire de retournement et installation d'un ponton pour les embarcations de pêche à proximité de la mise à l'eau (coté digue Est)

Jean-Louis MAGNIN ajoute que le snack n'est pas pourvu de WC pour le personnel. Gérard LAMBERT acquiesce et remercie Jean-Louis MAGNIN pour le suivi des travaux. Jean-Louis MAGNIN précise que le montant du loyer pour la gestion du snack sera revu en fonction des travaux.

#### Le Conseil communautaire, a décidé d'en délibérer en :

**AUTORISANT** le Président à solliciter pour ces projets spécifiques :

- L'aide de la région Rhône-Alpes dans le cadre de l'AMI 4 saisons, porté pour le compte des différentes Communautés de Communes des Montagnes de l'Ain par le département de l'Ain en tant que chef de Fil,
- Le département de l'Ain sur ses lignes spécifiques,
- Le département de la Haute-Savoie dans le cadre de son plan Lac,
- La compagnie Nationales du Rhône dans le cadre du Plan 5 Rhône,
- Tout autres financeurs (État...) permettant de mener à bien les projets présentés ci-dessus.

**AUTORISANT** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Scrutin public

Votes pour :	David BANANT (avec le pouvoir de Carole BRETON), Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, André BOUCHET, Hervé BOUËDEC, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL (avec le pouvoir de Corinne GUISEPPIN), André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Laetitia COCATRIX, Sophie COLAS, Carine DUVERNOIS, Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Régis RACINEUX, Paul RANNARD (avec le pouvoir de Sylvie TARAGON), Bernard REVILLON, Dominique REY, François SÈVE, Sandrine TASSET, Christian VERMELLE (avec le pouvoir de Jean-Yves MÂCHARD). (29)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

#### Questions diverses

##### Inauguration de la base de loisirs à Seyssel :

Paul RANNARD informe de la date de l'inauguration du bâtiment de la base de loisirs et de l'aire de camping-car à Seyssel Ain, sur la base de loisirs. Gérard LAMBERT estime intéressant que Martial SADDIER et Jean DEGUERRY soient présents pour affirmer le caractère intercommunal de la base de loisirs. Paul RANNARD indique que l'inauguration aura lieu le mercredi 27 septembre à 11h30 au niveau du bâtiment nautique.

##### Réunions publiques de la CC Ussets et Rhône :

Paul RANNARD détaille les trois réunions publiques qui sont organisées par la Communauté de Communes, aux dates suivantes :

- Mardi 26 septembre à 20 heures → Seyssel, Maison de Pays
- Jeudi 5 octobre à 20 heures → Frangy, salle Jean XXIII
- Mardi 17 octobre à 20 heures → Éloïse, Espace animations

#### **Élections à Menthonnex-sous-Clermont :**

Paul RANNARD évoque les deux dates d'élections à Menthonnex-sous-Clermont :

- Dimanche 17 septembre pour le 1<sup>er</sup> tour,
- Dimanche 24 septembre pour le 2<sup>nd</sup> tour.

#### **Manifestation dans les fermes organisée par le CPIE du Budget-Genevois :**

David BANANT informe que chaque mairie va recevoir une demande de participation de la fresque « Agri alim » organisé par la CPIE du Bugey-Genevois. Elle débute le 30 septembre jusqu'au 7 octobre. Plusieurs lieux sont concernés. Une rencontre sera organisée le 4 octobre à 18h30. Jean-Louis MAGNIN dit qu'un film est prévu à la salle Jean XXIII avec la Chambre d'Agriculture. Hervé BOUÉDEC confirme. Gérard LAMBERT dit que ce n'est pas la même démarche.

#### **Escape game :**

Gérard LAMBERT évoque un 2<sup>ème</sup> escape game au château de Clermont la semaine prochaine, il propose le mardi 19 septembre à 10 heures pour une inauguration au château à Clermont. Christian VERMELLE peut rendre le château accessible.

#### **Souvenir français :**

Paul RANNARD annonce qu'une cérémonie est organisée entre Chaumont et Frangy, sur la stèle, le 30 septembre à 10h30, par le Souvenir français.

#### **Piscine de la Semine :**

Bernard REVILLON tient à féliciter Jean-Louis MAGNIN pour la bonne gestion et accueil de la piscine de la Semine, car il a eu de très bons retours des usagers. Paul RANNARD associe aux remerciements Dominique REY pour sa gestion avec celle de Jean-Louis MAGNIN.

### Levée de séance et signatures

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Président lève la séance publique à 21h40.

**Le secrétaire de séance,**  
David BANANT.



A large, stylized signature in blue ink is written over the official seal of the Communauté de Communes Usse-et-Rhône.

**Le Président,**  
Paul RANNARD.



The official seal of the Communauté de Communes Usse-et-Rhône, featuring the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE' and the number '74910' surrounded by stars.